Image not found or type unknown

billets d avion achetés chezmyair

Par **turbine001**, le **06/08/2009** à **16:27**

les clients ayant achetés des billets d avion avec myair vont ils etre remboursés,quand on sait que les billets ont été vendu alors que la compagnie était au courant que sa licencec de vol provisoire ne serait pas reconduite par aviation italienne.tous les vols sont suspendus et il semblerait que la compagnie soit bientot en faillite. BBC dit ne pas savoir si elle va indemniser les paiements faits par internet avec carte visa;

merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés